



Arbre planté trop près de mon appartement

Par **Alex37**, le **28/10/2009** à **10:02**

Bonjour, rn rn Je suis propriétaire d'un appartement neuf dans une résidence neuve depuis 11 mois, l'appartement fait 48 m², il est au 1^{er} étage. rn Mon problème est que lors de la construction de la résidence le constructeur a planté 3 cerisier fleur à environ 1m50 de distance les uns des autres. rn rn - Le tronc du 1^{er} est à 1m50 de mon balcon, il n'a que 1 ans et déjà une branche vient chatouiller le balcon à sa taille adulte, l'arbre peut attendre 4 à 5 mètres de haut et avoir une circonférence de 5 mètres résultat il va pousser sur le balcon. rn Il va me masquer toute la vue mais surtout vis-à-vis des assurances je ne sais pas comment cela ce passe en cas de vol ? rn - Le tronc du 2^{ème} est à 2m50 de ma fenêtre de cuisine, même problème pour la vue que pour le 1^{er} rn - Le tronc du 3^{ème} est à 3m50 de ma fenêtre de chambre, même problème pour la vue que pour le 1^{er} rn rn OUF je n'ai que 3 fenêtres. Autant que j'habite en sous-sol car je ne verrais pas de soleil quand les arbres auront atteint leur taille adulte. rn rn Que dis la loi à propos de cela sachant que la résidence est une copropriété et sachant que la construction est livrée depuis 11 mois. rn rn Que dis la loi à propos de la distance réglementaire de plantation d'un arbre par rapport à un appartement dans une résidence en copropriété ? rn rn Que peut dire l'assurance si un vol est commis dans mon appartement et que les voleurs son passés par le balcon grâce à l'arbre sachant que la fenêtre ou le volet roulant ne sont pas équipés d'un dispositif de verrouillage comme cela est le cas pour un appartement au rez-de-chaussée ? rn rn Pourriez vous SVP m'aider sur ces points, car je vais demander à la prochaine réunion de syndic soit de faire retirer 2 arbres sur les trois aux frais du constructeur ou au frais de la copropriété. rn rn Merci d'avance pour votre aide. rn rn Cordialement